

Image not found or type unknown



Devis signé par un client nous ne pouvons pas réalisé ses travaux

Par **marieph**, le **27/09/2008** à **13:16**

bonjour, rnartisan nous avons réalisé un devis pour un client cela fait 7 mois il nous a remis un chèque de 30 % de la somme que nous n'avons jamais déposé rnnous avons 1 er fois réalisés des travaux pour ce même client qui a une du mal a nous réglé .rne peut t-on lui renvoyé son chèque d'acompte et ne pas réalisé les travaux indiqués sur le devis rnmerci de me répondre rnvous souhaitant une bonne réception rnrnle gérant